

ATTESTATION DE CAPACITE

N° 20749

Délivrée en application de l'article R.543-106 du Code de l'Environnement



agrée par décision ministérielle en date du 29/08/2008 atteste que l'opérateur :

AIR ENERGIES NOUVELLES

Siret : 50267347800017

dispose des capacités nécessaires pour effectuer les activités suivantes :

CATEGORIE I : Contrôle d'étanchéité, maintenance, entretien, assemblage, mise en service, récupération des fluides des équipements de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.

CATEGORIE II : Maintenance et entretien, assemblage, mise en service, récupération des fluides des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur contenant moins de 2 kg de fluide frigorigène et contrôle d'étanchéité des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.

CATEGORIE III : Récupération des fluides des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur contenant moins de 2 kg de fluide frigorigène.

CATEGORIE IV : Contrôle d'étanchéité des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.

L'attestation de capacité est attribuée pour une période de 5 ans.

Elle pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R.543-101 et R.543-104 du Code de l'Environnement.

Validité du : 26/05/2010

au : 26/05/2015

Le Président

Joseph AMAR